Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 38 (1912)

Heft: 24

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Jolie façade du côté de la ville.

Nº 68 Fontaine. Cette étude n'a pas grande apparence, ses qualités ressortiraient mieux si la présentation était meilleure et si le dessin avait été un peu plus soigné. On se trouve en présence d'un de ces cas où le jury ne doit pas se laisser influencer par une représentation plus ou moins somptueuse ou artistique mais où il doit, malgré tout, se préocuper de la valeur intrinsèque du projet.

Le projet Fontaine qui a de sérieuses qualités dans son ensemble, ne paraît pas avoir été suffisamment étudié dans ces détails.

Le principal mérite est l'éclairage direct, mais la cour au nord est trop profonde, ce serait aussi un notable inconvénient surtout en hiver; la façade du fond de la cour devrait être avancée contre le nord pour amoindrir les inconvénients.

L'escalier principal est trop petit, il ne repond pas à l'importance de l'édifice.

Les trois marches coupant le palier de repos sont malheureuses.

Le couloir devrait être rélargi en prenant sur la cour qui gagnerait à être moins profonde.

L'accès du public à la comptabilité est défectueux.

Les façades dans leur ensemble ont de l'allure mais pèchent beaucoup dans les détails.

En résumé, cette étude malgré ses imperfections, doit être retenue, car elle offre un parti dont on pourrait tenir compte dans le plan d'exécution.

Le classement définitif des projets retenus pour le quatrième tour a été fait comme suit par le jury.

| N° du classement | Projet N° | Devise ou marque | Note donnée par le jury |
|------------------|-----------|------------------|-------------------------|
| 1 | 19 | La Truite | 9 |
| 2 | 35 | Soleil A | 8 |
| 3 | 62 | Montagne | 6 1/2 |
| 3 | 68 | Fontaine | 6 1/2 |
| 4 | 63 | Qué toi | 6 |
| 5 | 3 | Jean Jacques | 6 |
| 6 | 5 | Ne reviens pas | 6 |
| 7 | 14 | Marianne | $5^{-1}/_{2}$ |
| 8 | 20 | Vive la Mariée | $5^{1}/_{2}$ |
| 9 | 32 | A la frontière | 5 |
| 10 | 36 | Crêt Vaillant A | 5 |
| | | | |

Le rapport a été rédigé avant que le rapporteur ait eu connaissance des noms des auteurs, il ne peut donc les indiquer ci-dessus.

Conclusions.

Les architectes membres du jury émettent le vœu que si l'autorité communale du Locle a l'intention d'utiliser le projet classé N° 1, du moins en ce qui concerne les façades, pour l'élaboration du plan définitif l'auteur soit mis en collaboration avec l'architecte de la région qu'elle a l'intention de choisir pour élaborer les plans définitifs et diriger les travaux.

Le Locle, le 5 juillet 1912.

Le rapporteur, sig. Eugène Colomb.

Récompenses.

 $1^{\rm er}$ prix (Fr. 2000) Projet Nº 19, « La Truite », de M
. $\mathit{Ch}.$ $\mathit{Gunthert},$ à Vevey.

 $2^{\rm me}$ prix /Fr. 1400) Projet Nº 35, « Soleil », de M
. Albert Gysster, à Bâle.

3º prix ex æquo (Fr. 800) Projet Nº 62, « Montagne », de M. R. Méroni, à Peseux.

 $3^{\rm me}$ prix ex æquo (Fr. 800) Projet Nº 68, «Fontaine», de M. F. Trachsel, à Berne.

Mention honorable aux projets 63, 3 et 5.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Circulaire du Comité central aux Membres de la Société suisse des ingénieurs et architectes.

CHERS COLLÈGUES,

Par suite des progrès rapides de la technique, la tâche qui incombe aux administrations privées et publiques augmente non seulement comme qualité, mais aussi elle devient de plus en plus compliquée, en s'étendant dans les domaines les plus variés. Surtout depuis que l'Etat et les communes ont pris en main les services industriels, le besoin se fait sentir d'avoir un personnel qui en outre des connaissances techniques, possède également des notions suffisantes d'économie politique, de politique sociale, du droit, des finances et du commerce.

Il s'agit de remplir une lacune dans l'instruction professionnelle et le besoin d'y remédier s'est surtout fait sentir parmi les techniciens qui occupent soit des postes dans les administrations publiques soit des emplois dans l'industrie. En conséquence, nous avons pris la résolution d'organiser avec l'aide de la Faculté des Sciences politiques de l'Université de Zurich, un cours d'Economie politique et de Sciences commerciales pour ingénieurs et Architectes, (cours analogue à celui qui a eu beaucoup de succès en janvier 1911 sur les questions de la traction électrique) dont vous trouverez cijoint le programme qui vous renseignera sur son organisation. Les conférences ont pour but de donner des notions générales sur les questions scientifiques qui se présentent fréquemment dans la pratique à tout ingénieur ou architecte.

Les conférences spéciales porteront sur les besoins particuliers inhérents aux professions des deux catégories. Le choix des cours reste libre pour chaque participant. Le cours aura lieu à Zurich du 20 janvier au 1er février 1913.

Nous espérons pouvoir compter sur une participation nombreuse, particulièrement des membres des administrations fédérales, cantonales, communales et des représentants de l'industrie privée.

Les diverses administrations, de même que les grandes entreprises industrielles privées, ont été invitées à faire part à leurs employés de l'organisation de notre cours et à leur en faciliter la participation. Le Comité central accordera volontiers des facilitations (sic) à ceux qui lui adresseront une demande spéciale.

Recevez, chers collègues, nos cordiales salutations.

Pour le Comité central de la Société suisse des ingénieurs et architectes :

Le Président,
H. Peter.

Le Secrétaire A. Hærry, ing.

Programme.

Les leçons sont divisées en deux séries, les unes d'un caractère général et les autres, d'un caractère spécial. Les auditeurs sont libres de choisir entre ces deux séries.

L'enseignement *spécial* dont les leçons ont lieu dans la matinée comprend 2 groupes, celui des ingénieurs et celui des architectes.

L'enseignement *général* commun aux ingénieurs et aux architectes a lieu le matin (excepté le cours sur le « registre foncier » et le « cadastre »).

A. Allgemein orientierende Vorlesungen (total 51 Std.)

a) Die Stellung der Schweiz in der Weltwirtschaft (8 Std.). Dozent: Prof. D^r J. ESSLEN, Zürich. Land und Volk, Landwirtschaft, Gewerbe und Industrie und der Weltmarkt. Handelspolitik.

b) Die Verhältnisse der schweizerischen Gesetzgebung, Verwaltung und Justiz (4 Std.).

Dozent: Prof. D^r E. ZURCHER, Zürich. Gesetz und Verordnung, Administrativstreitigkeit und Zivilprozess, Verwaltungsgerichte.

c) Ausgewählte Kapitel aus dem neuen schweizerischen Zivilrecht und dem revidierten Obligationenrecht (9 Std.).

Dozent : Prof. Dr A. EGGER, Zürich.

- A. Obligationenrecht. Vertragsschluss, rechtliche Behandlung von Preisausschreiben, Kalkulationen, Haftung des Werkeigentümers und Regress-Ansprüche, Grundstückskauf, Mietrecht, das neue Dienstvertragsrecht, der Werkvertrag.
- B. Zivilgesetzbuch. Grundstück, Beschränkung des Eigentumsrechtes, das sog. Baurecht, Grunddienstbarkeiten, Grundpfandverschreibung mit besonderer Berücksichtigung des Bauhandwerkes, Schuldbrief und Gült.

Die Teilnehmer sind gebeten, das Z. G. B. und das O. R. in die Vorlesung mitzubringen.

d) Grundbuch- und Hypothekarwesen (4 Std.).

Dozent : D^r A. ESCHER, Zürich (Eidgenössische und kantonale Organisation).

- A. Das Grundbuch. Bedeutung des Grundbuches, Anlage, die Grundbuchführung, die Grundbucheintragungen.
- B. Das Grundpfandrecht. Allgemeine Grundsätze und wirtschaftliche Bedeutung, Grundpfandverschreibung, Schuldbrief, Gült.

e) Fragen der Sozialpolitik (Std.).

Dozent: Prof. Dr H. SIEVEKING, Zürich. Ubersicht, Arbeiterschutzgesetzgebung, Arbeiterversicherung, Kollektivverträge.

f) Schweizerische Verkehrspolitik (6 Std.).

Dozenten: Dr HEROLD, St. Gallen und Ing. R. GELPKE, Basel. Die Entwicklung der Eisenbahnen als Hauptader des schweizerischen Verkehrs, die Preisbildung im Verkehrswesen und die wirtschaftlichen und rechtlichen Anforderungen an die Tarifbildung, die schweizerischen Gütertarife, die schweizerischen Wassertrassen im Dienste der Rohstoffversorgung und der Schwerindustrien.

g) Organisation eidgenössischer, kanlonaler und kommunaler wirtschaftlicher Betriebe (6 Std.).

Dozenten: Dir.-Präsident A. BERTSCHINGER, Direktor H. WAGNER, beide in Zürich. Schweizerische Bundesbahnen, kantonale und kommunale Elektrizitätswerke, Gaswerke etc.

h) Finanzierung, Organisation und Leitung von industriellen Unternehmungen (8 Std.).

Dozenten : D^r JULIUS FREY, Zürich und Prof. D^r A. BACHMANN, Winterthour.

B. Spezial-Vorlesungen (total 38 Std.)1. Gruppe : Ingenieure.

a) Allgemeines Patentrecht mit besonderer Berücksichtigung der schweizerischen und deutschen Verhältnisse (6 Std.).

Dozenten: Prof. Dr G. COHN und Patentanwalt E. BLUM beide in Zürich. Geschichtliche Entwicklung des Patentwesens, Erfindungsbegriffe, Patenterteilung, Inhalt, Ubertragung, Schutz und Erlöschen des Patentrechts.

b) Gewerbe-Hygiene (4 Std.).

Dozent: Prof. Dr O. ROTH, Zürich. Gesundheitliche Gefahren in den verschiedenen Fabrikationszweigen und deren Bekämpfung, sanitäre Einrichtungen, gesetzliche Bestimmungen.

c) Rechnungswesen in industriellen Betrieben (6 Std.).

Dozent: Ing. A. SONDEREGGER, Winterthur, Kalkulation, Buchführung, Bilanz.

d) Grundlagen des Wasserrechts (5 Std.).

Dozent: Prof. D^r M. HUBER, Zürich. Prinzipien des Wasserrechts und Quellenrechts, Bundesgesetz über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte, verglichen mit kantonalen Gesetzgebungen.

2. Gruppe: Architekten.

a) Bau-Polizei (7 Std.).

Dozenten: D^r H. MULLER und D^r E. FEHR, beide in Zürich. Kantonale Baugesetze, städtische Baureglemente und Vorordnungen.

b) Bau- und Bodenpolitik (6 Std.).

Dozent: H. SCHATZMANN, Zürich. Kommunale und genossenschaftliche Bodenpolitik und Wohnungstürsorge, Eigenheime.

c) Wohnungs-Hygiene (4 Std.).

Dozent: Prof. D^r W. SILBERSCHMID, Zürich. Gefahren der gesundheitsschädlichen Wohnungen und deren Bekämpfung, sanitare und gesetzliche Massnahmen.

C. Besichtigungen.

Fur die freien Nachmittage werden Besichtigungen von industriellen, öffentlichen und privaten Unternehmungen, Wohn- und Geschäftshäusern, Wohnkolonien etc. vorgesehen. Das Programm wird während des Kurses bekannt gegeben

Le Comité central est chargé de l'organisation et de l'Administration du cours dont la direction immédiate est confiée à un membre de la commission.

Toutes les leçons ont lieu à l'Ecole polytechnique.

Sont admis à ce cours :

Les ingénieurs et les architectes possédant une culture universitaire et les techniciens pour autant que leur préparation est suffisante.

Il est indispensable de posséder à fond la langue allemande.

La direction des cours se réserve la faculté de repousser les demandes qui ne seraient pas conformes à ces conditions.

Les demandes d'admission doivent mentionner : le nom, la profession et l'adresse. La situation actuelle. Les études faites. Les certificats, diplômes, etc., possédés. L'activité pratique.

Les inscriptions sont reçues jusqu'à fin 1912 par le secrétariat de la Société, à Zurich.

Le comité central se réserve de renoncer à l'organisation du cours, s'il n'a pas reçu 30 inscriptions au moins, jusqu'au 21 décembre 1912. La finance est de Fr. 55 pour les membres de la Société et de Fr. 70 pour les non-membres. Elle doit être versée jusqu'au 20 janvier 1913 au plus tard, au secrétariat de la Société

Cette finance servira à rétribuer les professeurs, et à couvrir les frais d'imprimés, etc. Un solde éventuel serait employé à l'impression des conférences et le reste serait versé dans la caisse de la Société qui prend à sa charge le déficit éventuel.

Procès-verbal de la séance du Comité central du 5 décembre 1912.

Démission de M. Huber-Stockar. Le comité central prend connaissance, avec regret, de la démission de M. Huber qui se voit forcé de quitter le Comité par suite de ces absences fréquentes de Zurich. La section de Zurich est invitée à présenter un ingénieur-mécanicien pour succéder à M. Huber.

Statuts des sections. Les statuts des sections de Zurich, St-Gall et Winterthour sont approuvés. Les projets des statuts des sections du Tessin, de Fribourg et de Vaud devant être remaniés sur certains points, le délai pour la présentation des nouveaux statuts est prolongé jusqu'au printemps 1913.

Office de placement. La proposition de la section de Zurich tendant à supprimer la question de l'office de placement dans l'ordre du jour de la prochaine assemblée des délégués est repoussée, le comité étant lié par une décision de la dernière assemblée.

Conditions spéciales pour les travaux de construction. La circulaire de la commission des normes est approuvée. Le Comité central appuye la proposition de la commission d'adopter une disposition concernant les comptes de paiement.

Cours de droit et de commerce. La direction du cours est confiée à M. Jean Girsberger, ingénieur-agronome, Zurich, Ritterstr. 14.

L'unité technique des chemins de fer.

La troisième session de la Commission internationale chargée de l'établissement d'un gabarit passe-partout pour vagons à marchandises et des règles générales déterminant les dimensions transversales des véhicules et chargements a eu lieu à Berne, du 10 au 14 décembre.

Ont pris part aux délibérations 38 délégués de 10 des Etats participants à la Convention internationale pour l'unité technique des chemins de fer.

La Commission était présidée par M. le directeur Winkler du Département fédéral des chemins de fer; les vice-présidents étaient MM. Petri, conseiller supérieur intime à Berlin, et de Volontat, inspecteur général à Paris, les rapporteurs MM. Cimonetti, conseiller supérieur à Vienne, et Janvier, inspecteur général à Bruxelles.

Une sous-commission, présidée par M. *Keller*, ingénieur en chef de la traction aux chemins de fer fédéraux, a préparé les solutions des questions qui devaient être étudiées.

Comme tous les délégués avaient la ferme intention de liquider une fois pour toutes ce problème qui était en suspens depuis 30 ans, les délibérations se poursuivirent d'une façon très satisfaisante, de sorte que le 13 décembre la teneur du protocole final pouvait être adoptée à l'unanimité. Ce protocole contient les propositions de la Commission concernant les compléments à apporter à quelques paragraphes du protocole de l'unité technique du 18 mai 1907. Elles ten-

dent d'abord à l'introduction du vagon-transit, c'est-à-dire d'un vagon à marchandises, qui, sans vérification spéciale de ses dimensions transversales, peut circuler sur toutes les ignes ouvertes au trafic international, exception faite des lignes expressément désignées.

En outre, la Commission a établi les règles générales déterminant les réductions de largeur des vagons et chargements en tenant compte de la circulation de ceux-ci dans les courbes à faible rayon. Pour la construction des vagons ces règles sont données par des formules, tandis que pour les chargements on a choisi un tableau pour plus de simplicité. Pour la construction des vagons, les réductions de largeur s'opèrent par rapport au gabarit passe-partout, tandis que pour les chargements on tient compte des gabarits de chargement des pays intéressés.

Des annexes, c à f, donnent : le gabarit passe-partout, le signe de transit T, les réductions de largeur pour les chargements et les distances à observer lors de l'emploi de vagons à pivot porteur, de vagons de sûreté ou d'un vagon intermédiaire.

Le 13 décembre au soir, le Conseil fédéral suisse a offert aux délégués un dîner à l'hôtel Bernerhof. Y prirent part M. le Président de la Confédération Dr L. Forrer, MM. les conseillers fédéraux Hoffmann, Motta et Schulthess, les membres de la Commission, des délégations de la Direction générale des chemins de fer fédéraux et des Compagnies suisses de chemins de fer, ainsi que quelques fonctionnaires supérieurs du Département fédéral des chemins de fer.

M. le Président de la Confédération Forrer salua l'assemblée et exprima toute sa reconnaissance pour le travail de la Commission. Son toast s'adressa aux gouvernements participant à la conférence ainsi qu'à leurs délégués.

MM. Petri, conseiller supérieur intime, et de Volontat, inspecteur général, répondirent en exprimant leur chaleureuse reconnaissance envers le Président de la Confédération, le Conseil fédéral et la Suisse.

Tunnel de Granges.

Longueur: 8565 m.

Etat des travaux au 30 novembre 1912.

| | Côi M | t <i>é Nord</i> loutier | Côté Su Granges | des 2 | |
|--------------------------------------|----------|----------------------------|--------------------|-------|--|
| Longueur de la galerie de base au 30 | | | | | |
| octobre 1912 | m. | 771 | 963 | 1734 | |
| Longueur de la galerie de base au 31 | | | | | |
| novembre 1912 |)) | 886 | 1102 | 1988 | |
| Longueur exécutée en novembre 1912 | - >> | 115 | 139 | 254 | |
| Température du rocher à l'avancement | oC | 11.20 | 11.5 | 0 | |
| Volume d'eau sortant du tunnel | 1sec. | 1.3 | 2.0 | | |
| | | | | | |

Souterrain du Mont d'Or.

Avancement au 30 novembre 1912.

| | Côté Vallorbe | Côté Frasne |
|-----------------------------------|------------------|----------------|
| Longueur de la galerie de base m. | 4 241 | |
| » faîte » | 4 077 | 944 |
| des maçonneries de la voûte | 3 552 | 696 |
| des piédroits. | 3 172 | 1 - |
| » des radiers . » | 3 018 | 1).00 |